

Assez fréquemment, en effet, des catholiques, qui pourtant se déclarent dévoués au Saint Siège, soit dans des conférences données devant de nombreux auditoires, soit dans des discours ou des toasts prononcés en des réunions publiques, soit dans des articles de journaux, parlent de la « Patrie italienne » et même de l'« Unité nationale », sans faire aucune réserve, ou au moins sans faire une réserve suffisamment explicite des droits du Saint-Siège concernant son pouvoir temporel. Au contraire, il en est même qui ont osé soutenir ouvertement qu'il est prudent de passer actuellement sous silence le pouvoir temporel du Pontife romain, afin de le revendiquer ensuite dans un avenir éloigné, quand le peuple aura suffisamment été éclairé par la démocratie chrétienne.

Je n'ai pas besoin de dire à votre Eminence que ni les uns ni encore moins les autres ne méritent approbation.

Afin que la « Question romaine » se maintienne toujours vivante dans la conscience des peuples et qu'ainsi on réserve l'avenir pour les desseins de la divine Providence, il est nécessaire que les catholiques italiens ne laissent échapper aucune occasion d'affirmer hautement leurs convictions sur ce point très important, et de réclamer la liberté et l'indépendance territoriale pour leur auguste Chef, suivant ainsi l'exemple des catholiques des autres pays et se conformant aux enseignements constants du Saint-Siège, — bien persuadés, du reste, que le domaine temporel du Pape, s'il est né-